



LE STAGE & LE MÉMOIRE DE STAGE **Maîtrise en géographie politique et culturelle** **24 crédits ECTS**

Directives et aide-mémoire adoptés le 9 septembre 2020¹

Les étudiant-x-e-s de la Maîtrise en géographie politique et culturelle ont la possibilité d'effectuer un stage auprès d'un organisme d'accueil (par ex. une organisation professionnelle, une administration publique, une entreprise privée, un institut d'études et de recherche, une association, une organisation non gouvernementale...) qui met à disposition de l'étudiant-x-e un cadre de travail structuré et une personne chargée de son encadrement.

Durée du stage : équivalent d'au minimum 3 mois à 100% ou de 6 mois à 50%.

Ce document donne quelques points de repère aux étudiant-x-e-s concernant la procédure à suivre pour obtenir, effectuer et valider un stage dans le cadre de leur cursus universitaire. Il est néanmoins important de relever que les conditions d'acceptation d'un travail de stage et les exigences particulières requises pour la rédaction du mémoire de stage peuvent varier selon l'enseignant-x-e responsable.

Objectifs du stage

L'objectif fondamental d'un stage est d'introduire l'étudiant-x-e dans le milieu professionnel et de créer un échange enrichissant entre les connaissances théoriques assimilées durant le cursus universitaire et l'expérience pratique des professionnel-x-les exerçant dans le secteur choisi.

Le stage constitue donc une excellente préparation pour l'étudiant-x-e souhaitant acquérir des compétences pertinentes pour son avenir dans ce secteur d'activité. Il représente aussi une introduction pratique au milieu du travail envisagé et offre une socialisation aux pratiques professionnelles de celui-ci. La rencontre avec des professionnel-x-les d'un domaine est un atout considérable. C'est ainsi l'occasion pour l'étudiant-x-e de se faire connaître et reconnaître, et de commencer à tisser un réseau professionnel. Par ailleurs, le stage est une opportunité pour mettre à l'épreuve les connaissances acquises durant ses études et de les adapter au milieu professionnel choisi.

Contenu du stage

Le contenu des stages est variable, en fonction non seulement du domaine d'activité choisi, mais aussi des tâches à accomplir convenues avec la personne

¹ Mis à jour le 17.09.2021.

responsable du stage dans l'organisme d'accueil, et l'enseignant-x-e qui assure l'encadrement académique. Le stage doit être formateur et permettre à l'étudiant-x-e d'acquérir des compétences et des connaissances en lien avec sa formation. Quel que soit ce contenu, il s'agit d'un stage orienté vers une activité de recherche. Autrement dit, il s'agit de réaliser des tâches qui concourent à la production de connaissances fondamentales ou appliquées, par exemple, la réalisation d'une enquête par questionnaire ou par entretiens qui répond à des besoins de l'organisme d'accueil.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- l'organisme d'accueil a un problème à étudier et demande la collaboration de l'étudiant-x-e;
- l'étudiant-x-e propose un sujet ou un thème à développer dans l'organisme d'accueil dans lequel il ou elle a été engagé-x-e.

D'autres possibilités sont envisageables. Il est important que l'étudiant-x-e puisse discuter des tâches qu'il devra accomplir ainsi que de ses responsabilités, avec la personne responsable sur le lieu du stage et l'enseignant-x-e qui assure l'encadrement académique.

Les étapes d'un stage

La recherche d'un poste de stage implique de la part de l'étudiant-x-e une réflexion préalable concernant le(s) secteur(s) dans lequel iel souhaiterait travailler et la possibilité d'appliquer les connaissances acquises lors de ses études dans le cadre d'une activité professionnelle. Il est conseillé de prendre contact le plus tôt possible avec les enseignant-x-es du Département de géographie et environnement qui peuvent donner des idées sur le contenu possible (notamment les éventuelles personnes à contacter) et sur les exigences requises pour effectuer un stage sous leur direction.

Il existe différentes manières de procéder à la recherche d'un poste de stage :

- La demande de stage spontanée auprès d'un organisme d'accueil auquel l'étudiant-x-e porte de l'intérêt ;
- la recherche à travers des journaux, des revues spécialisées et des sites Internet ;
- la prise de contact avec le Centre des carrières UNIGE.

De manière générale, c'est à l'étudiant-x-e de chercher une place de stage, bien que des propositions de stage puissent surgir occasionnellement par le biais des enseignant-x-es du Département.

Le stage fait l'objet d'une Convention signée entre l'organisme d'accueil, l'Université et le/a stagiaire, indépendamment de tout contrat de travail signé entre le/a stagiaire et l'organisme d'accueil.

Défraiement et indemnités

Le stage est défrayé par l'organisme d'accueil. L'étudiant-x-e n'a rien à payer pour effectuer le travail qui est demandé. Il ne perçoit pas un salaire en propre (il y a des exceptions) mais peut percevoir une indemnité de stage.

Rédiger le mémoire de stage

La rédaction du mémoire de stage dépend du type de tâches confiées à l'étudiant-x-e lors de la période de stage. Néanmoins, trois remarques sont essentielles :

- le mémoire de stage ne se limite pas à un compte rendu des tâches accomplies dans le cadre du stage ;
- il doit être structuré autour d'une problématique, et contenir des parties analytiques permettant de mettre en rapport des concepts théoriques assimilés durant le cursus universitaire avec des tâches empiriques réalisées pendant le stage ;
- il doit s'inscrire dans un état de la littérature (l'étudiant-x-e doit se positionner par rapport à l'état des connaissances sur le sujet concerné) ;
- Il est réflexif, établissant un bilan de l'expérience acquise sur le lieu de stage et mettre en rapport les buts visés avec les résultats obtenus.

Le mémoire de stage doit être conçu comme un travail scientifique. Il doit donc respecter les règles de construction du savoir scientifique et les normes de rédaction scientifiques (bibliographiques notamment). Le mémoire de stage doit ainsi tenter d'apporter une contribution à la connaissance du sujet et du domaine étudié. L'étudiant-x-e est amené-x-e à démontrer ses capacités d'analyse et de réflexion sur un thème empirique.

Longueur du document : 80'000 à 120'000 signes (bibliographie et annexes non comprises).

Conditions de réussite pour le stage

Le mémoire de stage doit être approuvé par l'enseignant-x-e qui assure le suivi de l'étudiant-x-e, et donne lieu à une soutenance orale. La personne responsable de l'encadrement de l'étudiant-x-e au sein de l'organisme d'accueil participe également à l'évaluation du stage, en rédigeant sur une page ses appréciations concernant le déroulement du stage et en participant à la soutenance du mémoire de stage en tant que juré-x-e. La validation finale demeure du ressort de l'enseignant-x-e responsable².

La soutenance peut avoir lieu en tout temps pendant le semestre mais au plus tard le dernier jeudi de la session d'examen du semestre choisi ou de la session

² D'autres configurations concernant la direction ou la composition du jury sont possibles mais doivent toujours être validées au préalable par le/a directeur-x-trice de la Maîtrise en géographie politique et culturelle.

de rattrapage. Il n'y a pas d'inscription pour le mémoire : elle s'effectue automatiquement au moment où le procès-verbal de la note parvient au Secrétariat des étudiant-x-es de la Faculté des sciences de la société.

Le travail écrit (mémoire de stage) et la soutenance donnent lieu à une seule note. La condition de réussite est l'obtention d'une note égale ou supérieure à 4.00 minimum.

En cas d'échec, le/a candidat-x-e doit suivre les recommandations du jury et présenter le travail remanié à une seconde soutenance, qui compte pour la deuxième et dernière tentative.

Consignes spécifiques pour l'étudiant-x-e

- Obtenir l'accord d'un ou d'un-x-e enseignant-x-e assurant l'encadrement académique du stage (au plus tard après la validation de l'enseignement T406254 Méthodologie) ;
- Remplir le « Formulaire d'inscription au mémoire »³ (le renvoyer à irene.hirt@unige.ch et sandrine.sciarrino@unige.ch);
- Transmettre la Convention de stage une fois signée par l'ensemble des parties (la renvoyer à irene.hirt@unige.ch et sandrine.sciarrino@unige.ch).

Après la soutenance, les éléments suivants sont à envoyer à votre directeur ou directrice du mémoire :

- La version finale du mémoire en PDF
- La notice analytique dûment remplie
- Le formulaire pour les archives ouvertes signé par l'étudiant-x-e et son/a directeur-x-trice.

En l'absence de ces documents, aucune note ne pourra être validée.

³ Tous les formulaires sont disponibles sur la page internet de la maîtrise.